

Descriptif formation catégorie AM option cyclo

Diplômes visés – Objectifs et enjeux

Obtenir la catégorie AM du permis de conduire.

Age minimum légal d'inscription

à partir de 14 ans

Pré-requis pour pouvoir s'inscrire

- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France - Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives (si nécessaire)

Avant l'entrée en formation : Signer un contrat de formation.

Intervenants

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés.
Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

Moyens pédagogiques et techniques

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.
Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo.
Documentation professionnelle.
Piste. Parcours de conduite adaptés.
2 Scooters - Séances collectives en conduite.

Équipement à apporter

Casque personnel
Gants suffisamment protecteur (chaleur, chute)
Tenue adaptée : blouson, pantalon, chaussures

Lieu de RDV et Piste

Venir à l'heure à l'agence ELGE.
La piste se situe sur le parking de la cimenterie.
La piste est à 3 minutes de l'agence.
Le formateur déplace les élèves sur site.

Réglementation spécifique

Les personnes nées après le 31/12/1987 peuvent conduire un cyclomoteur si elles sont titulaires:
- soit d'une catégorie du permis de conduire, autre que la catégorie AM
- soit de la catégorie AM du permis de conduire, (obligatoire pour les jeunes atteignant 14 ans)
- soit d'un titre reconnu équivalent délivré par un État de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE).
Les personnes nées avant le 31/12/1987 peuvent conduire un cyclomoteur de 50 cm³ (ou 4 kw), qu'elles soient ou non titulaires du permis de conduire.
La catégorie AM du permis est valable dans tous les pays de l'Union européenne.

Durée Formation : Minimum 8 heures obligatoire

La formation au permis AM comprend

- une formation pratique hors circulation 2h
- une formation pratique en circulation 4h
- une sensibilisation aux risques 2h
(dont 1 heure avec un parent pour les élèves mineurs)

PROGRAMME FORMATION – BASE DE TRAVAIL

Séquence 1 : formation pratique hors circulation

Les équipements
Leurs rôles
Les principaux organes du véhicule
Les contrôles de sécurité indispensables
La maîtrise du véhicule hors circulation

Séquence 2 : Formation en circulation

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :
Démarrer le cyclomoteur.
Ralentir et immobiliser le cyclomoteur.
Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...)
Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales.
Négocier un virage.
Choisir la position sur la chaussée.
Franchir les différents types d'intersections.
Changer de direction.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).
échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse
échanges sur les situations vécues en circulation.